



# LES PARTENAIRES VERSANT

## NORME CANADIENNE 24-101 SUR L'APPARIEMENT ET LE RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

### APPARIEMENT ET RÈGLEMENT DES OPÉRATIONS

**Destinataires : Toutes les parties ; à l'appariement des opérations fournissant des ordres d'achat ou de vente à, agissant au nom de, ou exécutant des ordres avec :**

**Les Partenaires Versant Inc.**

La présente attestation d'appariement des opérations est fournie conformément aux dispositions de la norme canadienne 24-101 – *Appariement et règlement des ordres institutionnels* et à l'instruction complémentaire 24-101 CP *La norme canadienne*. Elle s'applique à toutes les opérations visées par la Norme canadienne.

Nous confirmons que nous avons établie, maintenu et appliqué les politiques et procédures mises en place pour satisfaire aux conditions d'appariement décrites dans la Norme canadienne

SIGNÉ PAR

Mme Christiane Gazaille  
Chef de la conformité  
Les Partenaires Versant